

Document d'Information Synthétique

Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

Présentation de l'émetteur en date du 26 octobre 2021



Energ'Y Citoyennes

SAS à capital variable, capital social de 302 400€

La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble

823 274 303 – RCS Grenoble

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

I – Activité de l'émetteur et du projet

Dans l'objectif de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, ainsi qu'à la transition énergétique, l'émetteur a pour objet principalement sur le territoire de la métropole grenobloise :

- La production d'énergies renouvelables ; cela comprend la conception, le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation, l'achat et la vente, d'installations de production d'énergies à partir de sources renouvelables ;
- L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie (système centralisé de production et habitudes de consommation à faire évoluer selon les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables, pour être compatibles avec la transition énergétique), qui passe notamment par la preuve par l'exemple et s'appuie en conséquence sur les installations visées à l'alinéa précédent ; elle comprend tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information à destination des associé-e-s, mais aussi des enfants (à partir de toitures solaires sur des écoles) et plus largement des citoyen-ne-s (parents d'élèves ou habitant-e-s des quartiers par exemple).

La société peut également mener des opérations visant la maîtrise de la consommation d'énergie, notamment de sobriété et d'efficacité énergétique. Pour la réalisation de son objet social, la société peut

effectuer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s’y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l’objet social ainsi défini.

Les fonds levés par la présente offre seront utilisés pour financer le développement et la réalisation de 3 installations photovoltaïques (1 toiture de 36 kWc à Poisat, 1 toiture de 32 kWc à Jarrie, 1 toiture de 95 kWc à Meylan).

Les 37 000€ collectés en capital constitueront les fonds propres nécessaires aux projets. Le financement sera complété par un emprunt de 149 000 €.

Si l’objectif de collecte visé n’est pas atteint, en fonction des négociations avec la banque, Energ’Y Citoyennes étudiera une installation moins ambitieuse avec un montant d’investissement recalculé à partir du résultat de la levée de fonds.

L’électricité produite sera vendue par l’émetteur via un tarif d’achat régulé par l’Etat pour une durée de 20 ans.

L’objectif est de lever un montant maximum de 37 000€ en actions, entre le 2 novembre 2021 et le 31 janvier 2022, afin de réaliser le financement en fonds propres du projet susmentionné.

Energ’Y Citoyennes a déjà réalisé d’autres levées de fonds. Ci-dessous le tableau synthétisant ces levées de fonds.

	Levée de fonds 1	Levée de fonds 2
Dates de début et de fin	1/06 au 30/09 2019	2/11/2020 au 28/02/2021
Type(s) de titres	actions	actions
Valeur nominale des titres	100	100
Nombre de titres souscrits	705	468
Total	70 500	46 800

Ci-dessous vous trouverez les informations relatives :

- **Aux comptes existants ;**

Les comptes ont été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

Bilan au 31 décembre 2020					
Actif		N-1	Passif		N-1
Immobilisations corporelles	485 358 €	396 516 €	Capital social	302 400 €	257 900 €
Immobilisations incorporelles	67 621 €	55 226 €	Résultat de l'exercice	8 017 €	-1 530 €
Immobilisations financières	4 000 €		Report à nouveau	-5 323 €	-3793 €
			Subventions invest.	196 309 €	
Actif immobilisé	556 971 €	455 981 €	Fonds propres	501 403 €	282 792
Créances Clients	24 405 €	20 136 €	Emprunts	424 487 €	345 717 €
Autres Créances	258 755 €	45 051 €	Dettes fournisseurs	12 053 €	14 977 €
Capital souscrit non versé	1 500 €	6 600 €	Dettes sociale et fiscale	485 €	
Disponibilités	90 939 €	109 439 €			
Comptes de régularisation	5 851 €	6 279 €			
Actif circulant	375 599	181 226 €	Dettes	437 025 €	360 694 €
Total de l'Actif	938 482 €	643 486 €	Total du Passif	938 482 €	643 486 €

Compte de résultats au 31 décembre 2020					
Produits		N-1	Charges		N-1
Produits d'exploitation	54 087 €	32 855 €	Autres achats et charges ext.	11 938 €	16 029 €
Reprises		6 422 €	Impôts, taxes et vers. assimilés	485	0 €
			Dotations aux amortissements	31 711 €	21 160 €
Produits financiers	0 €	0 €	Charges financières	5 197 €	4 052 €
Produits exceptionnels	3 261 €	431 €	Charges exceptionnelles		0 €
Total des produits	57 348 €	39 711 €	Total des charges	49 331 €	41 241 €

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : Forestener).

Les produits ont augmenté en 2020 de 17 673 € (soit 44%) du fait :

- De la production en pleine année d'une part de toutes les installations de la première tranche (installations de 9 kWc) et de nos deux premières centrales de 36 kWc (Ecole Couturier et Halle des Sports), et d'autre part du début de production de la nouvelle toiture de la Belle Electrique (98,8 kWc) mise en service au 13 février 2020 (+ 7 721 € soit 44% de 17 673) ;

- D'une écriture comptable de transfert de charges liés à des frais d'emprunt (qu'on retrouve dans la partie charges) qui vont être amortis sur la durée du nouvel emprunt de 12 ans (6422 €)

S'agissant des charges de l'exercice 2019 (16 029 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société :
 - o Fournitures, bureautique (56 €) ;
 - o Honoraire et frais d'actes, relatifs à la gestion et comptabilité (979 €) ;
 - o Rémunération d'intermédiaires (études échouées...) (2150 €) ;
 - o Communication (478 €) ;
 - o Frais postaux et internet (601€) ;
 - o Frais bancaires et assimilés (743 €) ;
 - o Cotisations à Energie Partagée (100 €) ;
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques :
 - o Electricité (consommation des sites) (979 €) ;
 - o Primes d'assurances des installations (4 030 €) ;
 - o Location immobilière des toitures (583 €) ;
 - o Charges financières (5 197€).

Les charges ont baissé de 4 091 € (25 %) du fait principalement :

- Que dans l'année 2020 nous n'avons pas eu de frais d'emprunt. En outre, celui de l'année 2019 (6 422 €) était extraordinaire et va être étalée sur 20 ans.

Le montant des dotations aux amortissements (31 711 €) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année de toutes les installations de la tranche 1 et des deux nouvelles installations de 36 kWc en fin d'année. Les règles d'amortissements adoptées sont les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans ;
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans ;
- Installations photovoltaïques : 20 ans ;
- Onduleurs, GSM, dispositif d'arrêt d'urgence : 12 ans.

Au total le résultat net est positif de 8 017 euros. A noter aussi que le résultat cumulé est désormais positif (-5 323 + 8 017 = 2 694 euros).

- **Au tableau d'échéancier de l'endettement sur 5 ans ;**

Échéancier des emprunts (+ intérêt intercalaire)					
année	date	Remboursement	Amortissement	Restant dû	Intérêt
2021	05-mars	19 454 €	15 664 €	584 228,41 €	4 869 €
2021	05-sept	2 531,40 €	0 €	584 228,41 €	2 531,40 €
2022	05-mars	19 454 €	16 156,22 €	568 072,19 €	3 297,92 €
2022	5 sept	33 229,63 €	29 314,99 €	538 757,20 €	3 914,64 €
2023	05-mars	19 454,14 €	16 408,26 €	522 348,94 €	3 045,88 €
2023	5 sept	33 229,63 €	29 622,79 €	492 726,15 €	3 606,84 €
2024	05-mars	19 454,14 €	16 664,23 €	476 061,92 €	2 789,91 €

2024	5 sept	33 229,63 €	29 933,83 €	446 128,09 €	3 295,80 €
2025	05-mars	19 454,14 €	16 924,19 €	429 203,90 €	2 529,95 €
2025	5 sept	33 229,63 €	30 248,14 €	398 955,76 €	2 981,49 €
2026	05-mars	19454,14 €	17188,29 €	381 767,47 €	2 265,94 €
2026	5 sept	33 229,63 €	30 565,74 €	351 201,73 €	2 663,89 €

- **Aux éléments prévisionnels sur l'activité ;**

	2021	2022	2023
Chiffre d'Affaires	65 000	88 000	140 000
Charges	50 000	70 000	108 000
Résultat	15 000	18 000	32 000

- **A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.**

Nom	Prénom	Commune de résidence	Rôle dans la société
Robillard	Julien	Grenoble	Président
Mahrez	Fabienne	Grenoble	Vice-présidente
Marillier	Frédéric	La Tronche	Représentant Énergie Partagée
Verri	Pierre	Gières	Représentant Grenoble-Alpes Métropole
Back	Antoine	Grenoble	Représentant Grenoble
Bessiron	Daniel	Échirolles	Représentant Échirolles
Crépeau	Alain	La Tronche	Représentant La Tronche
Dathe	Suzanne	Grenoble	Citoyenne
Verdeil	Daniel	Varces-Allières-et-Risset	Citoyen
Jugnon	Dominique	Claix	Citoyen
Arroyo	Agnès	Fontaine	Citoyenne
Mollaret	Benoit	Grenoble	Citoyen

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : Energ'Y Citoyennes, La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble

II – Risques liés à l’activité de l’émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l’investissement en capital dans des installations de production d’énergie renouvelable sont :

1. Risques liés à la production d’énergie renouvelable :

- Risques de développement :
 - Des études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d’installations, ce qui conduit d’une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études, pourra remettre en question le plan de financement global
 - Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d’exploitation, recours
 - Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d’énergie (électricité) dans des conditions économiques viables
 - Faisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure, signature d’un bail adapté à la durée du projet etc.)
 - Aléas pendant les chantiers de construction (retard de livraison, défaillance d’un fournisseur ou prestataire)
- Risques de financement et assurances : la réalisation d’une installation est soumise à l’obtention d’un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d’une police d’assurances adéquate.
- Risques d’exploitation :
 - Risque de variation à la baisse du prix de vente de l’électricité dans le cadre de l’évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d’investissement.
 - Risque de modification des contrats en cours de la vie de l’installation (bail, assurance, ...)

2. Risques liés à la situation financière de la société :

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la société s’il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :
 - Une clause d’inaliénabilité interdit d’effectuer cette sortie avant un délai de 5 années, sauf cas particulier, sur décision du Conseil de Gestion.
 - Les statuts limitent également la réduction du capital à 50% du capital lors de la création de la société.

Nota : Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrite au chapitre IV.

- Risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose, d’un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois
- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

III – Capital social

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

La société étant à capital variable, le conseil de gestion est autorisé à porter le capital initial à 374 100 euros. Le capital peut être augmenté, dans la limite précisée à l'article 9 des statuts, par remise d'un bulletin de souscription au Président et inscription sur le registre des mouvements de titres, soit au moyen de versements successifs des associé-e-s ou par l'admission de nouveaux-elles associé-e-s agréé-e-s par le Conseil de gestion conformément à l'article 15 des statuts.

Tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société

Collège	Nb de personnes	Nb de parts	capital	% du total
Citoyens	281	2331	233 100	71%
Collectivités	11	208	20 800	6%
Porteurs et partenaires	7	472	47 200	14,5%
Personnes morales	7	280	28 000	8,5%

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque associé-e présent-e ou représenté-e dispose d'une voix dans les assemblées générales. Les suffrages exprimés par chaque collège sont reportés proportionnellement et soumis à pondération telle que définie dans le tableau qui suit.

Vote du collège	Pondération du vote à l'assemblée générale
Citoyens	40%
Collectivités	25%
Porteurs et partenaires	25%
Personnes morales	10%

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur : [lien vers les statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV – Titres offerts à la souscription

IV.1 – DROITS ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

Les nouvelles actions émises sont des actions ordinaires ayant les caractéristiques suivantes :

- Chaque nouvel.e associé.e à un droit de vote dans les assemblées générales
- Les nouvelles actions donnent droit aux distributions de dividendes

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et obligations attachés aux titres qui vous sont offerts :

- [article 10 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV.2 – CONDITIONS LIÉES À LA CESSIION ULTÉRIEURE DES TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

La sortie d'un.e associé.e est possible à tout moment, dans les limites découlant des articles 9 et 12 des statuts, selon les modalités suivantes par :

- la faculté de céder les titres souscrits (clauses d'inaliénabilité) ;
- la clause de cession forcée (perte de la qualité d'associé.e : décès, exclusion). Les associé.e-s n'ont droit au maximum qu'au remboursement du montant nominal de leurs actions. ;
- la faculté de se retirer de la société, sous réserve d'une ancienneté d'au moins 5 ans.

L'investisseur est invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- [article 18 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

IV.3 – RISQUES ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;*
- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;*
- *Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.*

IV.4 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR LIÉE À L'OFFRE

	Avant réalisation de l'offre	Après réalisation de l'offre
Nombre d'actions	3 291	3 661
Nombre d'actionnaires, % du capital détenu, % des droits de vote	Voir le tableau au chapitre III	La société est à capital variable et comprend un grand nombre d'actionnaires dont il n'est pas possible de connaître précisément la nature avant la fin de l'offre.
Dilution du pourcentage du capital, pour une personne détenant 1% du capital avant la souscription	1%	1%

V – Relations avec le teneur de registre de la société

Identité du teneur de registre de la société :

Nom : Robillard

Prénom : Julien

Domicilié à : Grenoble

Téléphone : 0761315636

Courriel : contact@energy-citoyennes.org

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal (préciser) aux personnes concernées.

VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Non concerné

VII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis soit par mail à l'adresse suivante : contact@energy-citoyennes.org soit au format papier à l'adresse La Coop, 5 place Andry Farcy, 38 000 Grenoble soit en ligne à l'aide du [site de souscription en ligne](#).

Un certificat de souscription est remis au souscripteur.

Le paiement se fait par chèque ou virement.

Les souscriptions ne sont pas révocables avant la clôture de l'offre.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : [Bulletins de souscription](#)

Calendrier de l'offre

Date	Etapés clés
26/10/2021	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante depotdis@amf-france.org
02/11/2021	Ouverture de la période de souscription
31/01/2022	Clôture de la période de souscription
04/02/2022	Publication des résultats

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription.

Les titres seront émis dans un délai de 1 mois après la souscription.